



« Pass de ville » pour les exclus de la santé à Marseille

S.G.
Médecins du Monde et l'URPS Médecins libéraux Paca lancent, à Marseille, « Pass de ville », un dispositif d'accès aux soins pour les personnes précaires.

Méconnaissance des droits, démotivation face aux démarches administratives, complexité et lenteur de certaines procédures... Pour les plus démunis, l'accès aux soins se heurte à des obstacles insurmontables. Leurs difficultés financières vont jusqu'à les dissuader d'accéder à des soins comprenant un reste-à-charge. C'est un fait : les Français les plus pauvres renoncent à se soigner. En juin 2017, l'Académie nationale de médecine publiait un rapport alarmant sur cette question : « ».

Près de 20 partenaires déjà impliqués

Parmi les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre l'exclusion sanitaire, le dispositif « Pass de ville » (pour permanence d'accès aux soins de santé), expérimenté en Île-de-France depuis quelques années, va être porté dès ce mois-ci, sur trois ans à Marseille, par Médecins du Monde et l'URPS Médecins libéraux Paca. Durant cette période, une équipe de recherche de l'AP-HM sera chargée de mesurer l'efficacité de ces permanences destinées aux

personnes précaires. Même sans couverture maladie, ces dernières pourront y être soignées sans être facturées. Pris en charge par des médecins de ville, ces patients pourront en effet bénéficier d'un parcours de soins complet sans avancer les frais, le temps d'obtenir une couverture (garantie par une convention entre Médecins du Monde et l'Assurance maladie).

Si la couverture maladie ne peut être obtenue, alors « Pass de ville » finance les honoraires et factures grâce à l'enveloppe prévue par les textes officiels. À l'AP-HM d'évaluer les effets du dispositif, afin de nourrir la réflexion des autorités partenaires sur le déploiement de futurs « Pass de ville ».

Les porteurs du projet, Médecins du Monde et l'URPS Médecins libéraux Paca, l'ont testé à l'automne à l'occasion d'une phase pilote : 70 patients ont déjà été pris en charge dont 50 pour des soins dentaires, annoncent-ils.

Le dispositif « Pass de ville » compte déjà près de 20 partenaires de santé : médecins généralistes libéraux, Cara Santé, Centre dentaire de Marseille, deux pharmacies, deux laboratoires d'analyses, un centre d'imagerie médicale. Le dispositif prévoit de prendre en charge progressivement jusqu'à 6 000 patients d'ici 2021.

En Île-de-France, les Pass à l'AP-HP ont accueilli plus de 30 000 patients en 2014.

Selon l'Académie de médecine, l'accent mis en amont sur la prévention permettrait de réduire le nombre de personnes exclues du système de santé, donc le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours aux « Pass de ville ». Et pour cela, le rôle du monde associatif n'est pas à prendre à la légère : « », préconise le rapport de 2017. Avec les baisses des dotations allouées par l'État aux principaux subventionneurs des associations (les collectivités) et la suppression des emplois aidés, voilà qui risque d'être pour le moins, compliqué.



Les « Pass de ville » sont destinés aux personnes précaires : même sans couverture maladie, ces dernières pourront y être soignées sans être facturées. PHOTO D. R / Burst